

Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

Comité Particulier de l'application : Marque QB - Revêtements de sol résilients associée à la marque UPEC et UPEC.A+ (QB 30) **Président :** M. RIVIERE, Ent YANN RIVIERE SARL
Vice-Président : M. LACOSTE, FORBO SARLINO **Secrétaires :** Mme GILLIOT, Mme MENAY, CSTB

		Membre titulaire, représentant de l'organisme				Membre suppléant, le cas échéant			
Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)		Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)	
			date nomination +3 ans	date nomination +4 ans				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans
J.P ROSSI	TARKETT SAS	07/03/2018			P. FARINE	TARKETT SAS	07/03/2018		
C. VINSON	GERFLOR	07/03/2018			P. MAGRO	GERFLOR	07/03/2018		
J.F LACOSTE	FORBO SARLINO	07/03/2018							
P. COUACAU	AMTICO	07/03/2018							
Y. LEKEUX	IVC BVBA	07/03/2018							
J. BEAUFORT	James Halstead France	07/03/2018							
Y. RIVIERE	Ent. YANN RIVIERE SARL	07/03/2018							
D. GROLLIER	UNFOHLM	07/03/2018							
C. CHEVALLIER	SOLDIS	07/03/2018							
M. MABILAT	NOGENT LINO PEINTURES	07/03/2018							

Collège < Fabricants/ Distributeurs >*
 Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : < 4 à 7 représentants >

Collège < Utilisateurs/ Prescripteurs >*
 Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : < 4 à 7 représentants >

	Membre titulaire, représentant de l'organisme				Membre suppléant, le cas échéant							
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)		
				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans
Collège < Organismes techniques / Experts >* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel < 4 à 7 représentants >	V. MERLIN	APAVE	07/03/2018									
	C. PELTIER	SIKA	07/03/2018									
	S. COPY	Claas Consulting	24/01/2019									
	M. WELCOMME	CRET	02/01/2019									
	J.B CHENE	CSTB	07/03/2018				M. MAUTHES	CSTB	07/03/2018			

(*) Le nombre et l'intitulé des collèges sont ceux définis dans le référentiel de certification

(**) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

Le symbole x signifie que le membre n'a pas autorisé la publication des informations le concernant sur le site internet du CSTB. (Pour les nominations avant le 31/08/2017).
 Note : les modifications par rapport à la composition nominative antérieure sont mises en évidence (trait, grisé, gras...)

Composition nominative n° 28 approuvée le : 21/03/2019

Par le responsable d'application Christine GILLIOT, visa

